

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 13 novembre 2007

Présents: MM Marc BOLLAND

Myriam ABAD-PERICK, Roland BERTHO, Arnaud GARSOU, Claude ANTOINE, Jean-Claude PHLIPO
~~Isabelle DAENEN~~, Serge DODEMONT, Serge ERNST, Marc GARSOU, Mireille HABETS, Ismaïl KAYA,
Arnaud KEYDENER, Sabine LEJEUNE, Maurice MASSART, Enrique MIRA TORRES, Philippe PIRLOT,
Marc RASSENFOSSE, Marthe REYNAERTS, Jean REYNDERS, Ingrid ROUSSEAU, Luc WARICHET, Nicolas WEBER
Jean-Claude CLERFAYS

Bourgmestre-Président
Echevins

Conseillers
Secrétaire

2.2° objet: **CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER**

LE CONSEIL,

Vu la situation financière de la commune;

Vu les articles L 1122-30, L 1122-31 et L 1331-3 du Code de la Démocratie locale et de la
Décentralisation ;

Vu le Code des impôts sur les revenus et notamment les articles 249 à 256 et 464;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré;

D E C I D E :

de mettre au vote un amendement du groupe ARC de fixer à 2450 les centimes additionnels au
précompte immobilier.

Le scrutin ayant donné le résultat de huit voix pour, douze voix contre et deux abstentions, cet
amendement est rejeté;

A R R E T E : par douze voix pour, huit voix contre et deux abstentions

Article 1^{er} : Pour l'exercice 2008, il est établi au profit de la commune 2500 centimes additionnels
au précompte immobilier.

Article 2 : Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des contributions directes.

Article 3 : La présente délibération sera transmise simultanément au Collège provincial pour
approbation et au Gouvernement wallon.

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire,
(s) Jean-Claude CLERFAYS.

Le Président
(s) Marc BOLLAND.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,